



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/13

Reçu en Préfecture le : 01/02/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 janvier 2013**  
**D - 2013/4**

***Aujourd'hui 28 janvier 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Marie-Françoise LIRE

## **Cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une parcelle rue du Cardinal Richaud à Bordeaux. Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de Bordeaux a sollicité l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 713 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée TR 78, afin de créer un fossé pour l'évacuation des eaux pluviales de la rue Cardinal Richaud vers le Lac de Bordeaux.

L'emprise concernée se trouve dans la concession accordée au Casino de Bordeaux au fond de la parcelle servant de parking. Cette cession n'a pas d'impact pour le concessionnaire puisque la clôture avait été implantée physiquement en retrait de la parcelle.

S'agissant d'une opération d'intérêt général, cette cession est réalisée à titre gratuit au vu du rapport du service de France Domaine en date du 22 novembre 2012.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- la cession à titre gratuit à la Communauté Urbaine de Bordeaux de cette emprise de 713 m<sup>2</sup> cadastrée TR 78 p.

Autoriser Monsieur Le Maire à

- signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération,
- modifier le procès verbal de remise des terrains du Casino de Bordeaux afin de tenir compte de la nouvelle numérotation des parcelles.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Hugues MARTIN**

Commune :  
Bordeaux

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Numéro d'ordre du registre de constatation  
des droits :  
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les  
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont  
copie ci-jointe, dressé le 08/03/2012 par M. Fabrice CARTI  
géomètre à la C. U. B.  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des  
Informations portées au dos de la chemise 6463  
A Bordeaux, le 08/03/2012

Section : TR  
Qualité du plan : 1/1000  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 08/03/2012  
Date de l'édition : 08/03/2012  
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par  
M. Fabrice CARTI  
à : BORDEAUX  
Date : 08/03/2012  
Signature :



(1) Payer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans et cas d'une esquisse (à retourner par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage (maitrelaire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (maitrelaire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

D.A. Numérique

